



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8211^e séance

Mercredi 21 mars 2018, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Gregoire-Van Haaren	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M. Miller
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2018/140)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2018/140)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Salamé participe à la présente séance par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/140, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Salamé et de l'Ambassadeur Carl Orrenius Skau, Chargé d'affaires par intérim de la Suède, qui s'exprimera au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), j'encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 encourage également chaque orateur faisant un exposé à être bref et à se concentrer sur l'essentiel, mais aussi à limiter ses observations initiales à 15 minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter le Royaume des Pays-Bas de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Je m'adresse au Conseil depuis Tripoli, où je vis désormais, au même titre qu'un nombre croissant de mes

collègues. Pour que l'ONU fournisse un appui aussi efficace que possible à la Libye, nous devons être présents en Libye. Je suis fier d'annoncer que nous sommes réellement revenus dans le pays. Cependant, nous sommes ici pour la Libye tout entière, et non pour une région ou une ville en particulier. C'est pourquoi nous envisageons de rouvrir notre bureau à Benghazi. Lorsque les conditions le permettront, nous nous efforcerons également de nous réimplanter dans le sud. L'ONU a visité des villes du pays dans lesquelles elle ne s'était pas rendue depuis des années, et cette tendance va se poursuivre. Il est essentiel que nous ayons des contacts avec tous les Libyens et, autant que possible, que nous prenions connaissance de leurs conditions de vie.

Début mars, j'ai passé trois jours à Benghazi. J'ai vu une ville dévastée par trois années de conflit. Son centre-ville est en ruine. Les signes de combats récents sont omniprésents. De profondes préoccupations m'ont été exprimées au sujet de la situation politique et économique dans le pays. Toutefois, derrière les discours passionnés, j'ai perçu une volonté générale de prendre un nouveau départ et un sentiment d'optimisme. Les citoyens se mobilisent pour reconstruire leur ville. Un exemple parmi d'autres est la mobilisation des enseignants de l'Université de Benghazi, qui ont pris sur eux de reconstruire leur université. Cet esprit a fait renaître l'espoir – un espoir que nous devons alimenter.

La Libye était autrefois connue pour sa grande fluidité démographique. Les citoyens étaient prêts à dialoguer, à se déplacer dans le pays pour se rencontrer, se marier et faire des affaires, ou à s'installer dans des villes éloignées de leur lieu de naissance, tout en conservant leur identité personnelle.

Depuis 2011, cette fluidité démographique a été limitée, voire étouffée. Cela a provoqué le déplacement de 300 000 personnes, qui ne peuvent pas rentrer chez elles et qui vivent souvent dans des conditions misérables. D'autres personnes ont été contraintes de fuir le pays. Certains groupes refusent de cohabiter. Les clivages idéologiques et identitaires ont donné lieu à un ostracisme généralisé. Les discours de haine ont remplacé la coexistence pacifique, comme l'a récemment montré le cas des habitants de Taourgha, dont le retour a été bloqué et dont une grande partie vivent maintenant dans des abris temporaires. Nous avons communiqué un plan en vue de débloquer rapidement cette situation.

Plus généralement, nous sommes déterminés à inverser la tendance à l'exclusion mutuelle et à l'isolement stérile. Tant que les Libyens de tous horizons et de

toutes les couches sociales ne parviendront pas à communiquer, ils ne parviendront pas à se mettre d'accord. Et tant qu'ils ne seront pas d'accord, le processus politique ne pourra pas avancer. Que ce soit au moyen de nos efforts ou en collaboration avec nos partenaires, nous sommes en train d'inverser cette situation. Nous avons pris langue avec communautés marginalisées, notamment des partisans de l'ancien régime. Nous avons convaincu des groupes ethniques, des villes rivales et des partis politiques qui ne s'étaient pas parlé depuis plusieurs années de se rassembler.

Ma mission ne consiste pas à partager un gâteau pour satisfaire les appétits de chacun. Elle consiste avant tout à rassembler les Libyens autour d'un discours national commun. Ce discours commun est crucial. Un grand nombre d'initiatives – dont certaines sont appuyées par l'ONU et ses partenaires, et dont un grand nombre ont été lancées par les Libyens eux-mêmes – sont en cours en vue de le réécrire. Des maires de toute la Libye se sont réunis, d'abord en Tunisie puis en Libye, pour aborder des problèmes cruciaux liés à la fourniture de services. Ils ont logé chez l'habitant à Shahat, dans l'est, et ils se sont de nouveau réunis il y a quelques jours à Tripoli, dans l'ouest. Des mouvements populaires se mettent en branle dans tout le pays, exigeant des changements et la fin des pillages. Les membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État s'efforcent de maintenir le dialogue pour atténuer les divisions. L'ONU aide les communautés locales touchées par le conflit à conclure des accords de réconciliation. Des groupes armés qui s'affrontaient il y a à peine quelques mois ont accepté de s'asseoir à la même table. En facilitant certaines de ces consultations, l'ONU contribue à prévenir des affrontements, parfois de justesse. Ces nombreux efforts et activités font partie intégrante du processus de la conférence nationale, qui se réunira après le mois saint du ramadan.

Les Libyens nous rappellent avec insistance qu'ils aspirent à une nouvelle période de stabilité et de certitude fondée sur des institutions responsables et unifiées. Les institutions actuelles reposent sur une légitimité de surface. Elles s'appuient sur des mandats ténus ou sont divisées en organes concurrents. Pour conduire et unifier le peuple, et pouvoir prendre des décisions difficiles dans l'intérêt du peuple, le Gouvernement doit provenir du peuple. Cela veut dire qu'il doit y avoir des élections.

Œuvrer à la tenue d'élections régulières, libres et crédibles avant la fin de l'année est au premier rang des priorités de l'ONU. Il est vital que, avant que ces élections n'aient lieu, nous soyons certains qu'elles seront

ouvertes à tous et que leurs résultats seront acceptés. C'est la raison pour laquelle je suis heureux de constater que l'inscription sur les listes électorales, qui a pris fin il y a 10 jours, a connu un immense succès. Avec un million de nouveaux inscrits, ce sont désormais 2,5 millions de Libyens qui sont admis à voter. Cette mise à jour des listes électorales a vu une forte participation des femmes et des jeunes, et cette remarquable mobilisation envoie à tous un message clair : les Libyens veulent faire entendre leurs voix, et ils veulent le faire par les urnes.

À l'occasion d'une manifestation organisée pour la Journée internationale des femmes, j'ai appelé les Libyennes à faire en sorte que cette participation accrue en tant qu'électrices se traduise aussi par une participation accrue en tant que candidates. L'ONU continuera d'aider la Haute Commission électorale nationale à préparer le scrutin et nous n'épargnerons aucun effort pour garantir que les autres conditions nécessaires à la réussite des élections sont réunies. Une élection, quelle qu'elle soit, nécessite des lois, lesquelles doivent être rédigées de manière consensuelle. Les efforts pour adopter une constitution nationale permanente se poursuivent. Un projet a été adopté par l'Assemblée constituante le 29 juillet 2017. Sa légitimité a été contestée au tribunal et, le 14 février 2018, la Cour suprême a reconnu la validité du vote de l'Assemblée constituante sur le projet. Cela étant, des obstacles continuent d'entraver l'organisation d'un référendum constitutionnel. La question de la loi référendaire fait toujours l'objet de très vifs débats. Certaines factions ne sont manifestement pas satisfaites de la teneur du projet de constitution. Quoi qu'il en soit, le processus politique doit avancer, car le statu quo est intenable. Je demande au Conseil de faire clairement comprendre à tous les dirigeants du pays que le statu quo n'est pas viable.

Si le processus politique donne quelques raisons d'être optimiste, il est aussi une source de préoccupation. L'environnement reste marqué par une violence persistante et des conflits localisés. Les groupes extrémistes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida, restent présents en Libye, et ont récemment mené des attaques. Les groupes armés, y compris ceux qui avaient été intégrés dans les structures de l'État, continuent d'opérer en marge de la loi et de se livrer à des atteintes aux droits de l'homme. Des corps portant des signes de torture ont été retrouvés sur de nombreux sites. Les Libyens, hommes, femmes et enfants, sont de plus en plus souvent victimes d'enlèvements contre rançon, même au cœur de la capitale. Des citoyens sont arrêtés de manière arbitraire par des forces de sécurité

clandestines. Des personnes sont emprisonnées et soumises à des abus dans des centres de détention non officiels, officiels ou semi-officiels.

Dans le sud, la situation à Sabha suscite actuellement de graves inquiétudes. On y a recensé plusieurs morts, dont des civils. L'enchevêtrement complexe des antagonismes locaux, les joutes constantes entre les acteurs militaires et politiques nationaux et la présence croissante de mercenaires étrangers compliquent sérieusement les choses. Le conflit risque de prendre une dimension transnationale qui pourrait déstabiliser encore davantage la Libye. Pour empêcher une nouvelle escalade, j'ai déjà indiqué que la MANUL était prête à jouer un rôle de médiatrice si les parties le demandent. J'appelle les États Membres à appuyer la fragile transition de la Libye en exhortant leurs partenaires sur place à choisir le processus politique plutôt que les armes. Il y a de la place pour tous dans la vie civile, et il est on ne peut plus clair qu'aucune faction militaire ne peut espérer conquérir le pays.

C'est aux institutions nationales, et non aux innombrables groupes armés, qu'il incombe de garantir la sécurité en Libye. La MANUL a engagé un vaste dialogue avec les dirigeants de ces groupes, afin de mieux comprendre leurs points de vue. Les jeunes hommes qui gagnent leur vie en portant des armes sont trop nombreux, et il faut les réinsérer dans la vie civile. Nous espérons pouvoir présenter une stratégie dans ce sens avant mai. Nous devons toutefois être réalistes. Désarmer un pays saturé d'armes nécessitera du temps et des institutions nationales beaucoup, beaucoup plus fortes. En outre, l'arrivée d'armes supplémentaires en Libye ne fera qu'entraver ces efforts et fragiliser le processus politique. Malheureusement, de nouvelles armes continuent d'être importées. J'exhorte le Conseil à user de toute son influence pour empêcher les armes de pénétrer en Libye.

Au cœur des problèmes de la Libye, on trouve un système économique de prédation qui pervertit la vie des Libyens ordinaires et sert les intérêts des puissants. Il constitue le principal obstacle au processus politique et enracine le statu quo. Si cet état de fait me préoccupait déjà lorsque je suis arrivé sur place, aujourd'hui, il m'inquiète vraiment. Il faut faire voler ce système en éclats. Les ressources doivent servir à mettre en place un État solide et équitable, pour tous, et non à remplir les poches de quelques-uns. Nous avons accumulé des connaissances et des compétences en la matière. Je remercie le Groupe d'experts de sa contribution. L'ONU

et ses institutions partenaires doivent s'attaquer de manière globale à ce pillage économique et faire de cette riposte une des clefs de voûte de notre action.

La traite des personnes ne représente qu'une des facettes de cette économie pervertie. C'est aussi la plus répréhensible sur le plan moral. Ce commerce est devenu la principale source de revenus pour certains, insensibles à la vue d'êtres humains vendus comme des marchandises ou de migrants abandonnés à la mort lorsqu'ils tombent des camions sur lesquels ils sont entassés. La Libye est un pays de destination, de transit et d'origine des migrants. Un sujet aussi important, qui affecte la vie de centaines de milliers de personnes, doit être traité de façon stratégique et par-delà les frontières. Je remercie nos partenaires de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes de leur excellente coopération sur cette question et en ce qui concerne le processus politique en Libye.

Les finances libyennes restent précaires. Même si le pays produit désormais plus d'un million de barils de pétrole par jour et si ses indicateurs macroéconomiques sont prometteurs, il ne jouit pas d'une reprise économique véritable. Au contraire, le peuple libyen s'appauvrit d'année en année. Les femmes autrefois nanties de la bourgeoisie tripolitaine confessent devoir faire travailler leurs enfants adolescents. Dans l'est, les aînés se plaignent que les fonds d'aide sociale d'urgence mis en place par leurs tribus sont désormais asséchés. Les services de santé et d'éducation de base s'effritent, tandis que les citoyens mécontents ne comprennent pas pourquoi l'augmentation de la production de pétrole a entraîné une nouvelle chute du niveau de vie. Pour répondre aux besoins des plus vulnérables et des personnes déplacées, nous avons, le 25 janvier, lancé un nouveau plan d'aide humanitaire pour la Libye, afin de fournir une assistance vitale à près d'un million de personnes par an. Certains signes indiquent qu'une crise monétaire et budgétaire menace. Les recettes pétrolières, si élevées soient-elles actuellement, pourraient être victimes d'un sous-investissement ou d'actions de sabotage. Les institutions financières sont divisées. Les dépenses publiques déjà pléthoriques continuent d'augmenter, mais jusqu'à présent cette hausse des dépenses ne s'est pas traduite par une amélioration des services.

Globalement, l'incapacité de l'État à fournir ses services et à mettre en œuvre les réformes nécessaires crée un dangereux cercle vicieux. Cela renforce les arguments moralisateurs de ceux qui prétendent intervenir pour combler le vide laissé par l'absence de l'État. Or

les activités de ces individus et groupes sapent en retour la capacité de l'État de s'acquitter de ses obligations. Pour de nombreux Libyens, cette situation anormale est devenue la norme. Il faut sortir de ce cercle vicieux.

Un des aspects du plan d'action concerne les modifications à apporter à l'Accord politique libyen. Lorsque j'ai rejoint la Mission, presque toutes les parties prenantes que j'ai rencontrées ont demandé que cette question soit intégrée au plan d'action. La nomination d'un nouvel exécutif aurait été utile, à condition uniquement qu'il soit choisi d'une manière ouverte qui promeuve l'unification nationale et renforce la capacité du Gouvernement à servir le pays pour une période de transition limitée dans le temps. Je pense maintenant que ces modifications n'ont que peu de chance d'être apportées. Le plan d'action ne dépend pas de ces modifications, et il est certain que plus la Libye se rapproche des élections, moins ces modifications sont dignes d'intérêt. Toutefois, à partir de demain, je m'efforcerai de nouveau, et pour une dernière fois, de faire que modifications soient apportées.

Dans le premier exposé que j'ai présenté depuis Tripoli, j'avais dit que des balles sifflaient régulièrement et par saccade au-dessus de ma tête. C'est toujours le cas. L'autre jour, on m'a dit que c'est la norme. Au nom du peuple libyen, pour qui nous, aux Nations Unies, œuvrons, il faut refuser d'accepter cette normalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Orrenius Skau.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur les activités du Comité créé par ladite résolution. Le rapport couvre la période allant du 18 janvier au 21 mars 2018, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois pour des consultations et mené d'autres activités via la procédure d'approbation tacite.

Lors des consultations tenues le 9 février, le Comité a entendu un exposé présenté par le Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport d'étape du Groupe, établi en application de la résolution 2362 (2017), et a débattu des recommandations qui y figuraient.

Le rapport d'étape traitait, entre autres, du critère de désignation lié à la sécurité, de l'application de l'embargo sur les armes, de l'unité des institutions de

l'État, du détournement des fonds publics, de la prévention des exportations illicites de pétrole, de l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager. Sur les huit recommandations qui lui ont été faites, le Comité a convenu de donner suite à six, et pris acte de l'une d'entre elles. Deux des recommandations sont adressées au Conseil. Le 13 février, le Comité a publié un communiqué de presse sur les consultations.

Toujours s'agissant du rapport d'étape du Groupe d'experts, qui est un document confidentiel et non publié, le Comité a reçu le 7 mars une lettre du Coordonnateur du Groupe d'experts dans laquelle il se déclarait extrêmement préoccupé par les articles de presse, souvent entachés d'erreurs et hors sujet, citant des extraits du rapport, et même reproduisant le rapport en entier. Le Comité partage cette préoccupation. Dans un communiqué de presse publié le 9 mars, le Comité a souligné la nécessité d'assurer la sécurité des membres du Groupe, conformément au paragraphe 16 de la résolution 2362 (2017). Le Comité a aussi réaffirmé son plein appui au Groupe, s'est félicité de son travail, et souligné qu'il importe que ce travail soit mené sans entrave. Sur proposition d'un membre du Comité, j'entends convoquer très bientôt une réunion du Comité sur cette question.

Au cours de la période à l'examen, s'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé une demande de dérogation à l'embargo sur les armes soumise au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a aussi reçu une notification après la livraison de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye concernant des articles ayant fait l'objet d'une dérogation préalable.

En outre, le 16 janvier, le Comité a reçu de la Turquie une lettre fournissant certaines informations concernant l'*Andromeda*, un navire saisi par la Grèce. Le 29 janvier, le Comité a reçu de la Grèce un rapport d'inspection de la cargaison, conformément au paragraphe 21 de la résolution 2213 (2015). Des conteneurs remplis d'explosifs, de détonateurs et de matériel connexe, ainsi que des citernes de gaz vides ont été trouvés à bord du navire, qui battait pavillon tanzanien. Le Comité a notifié la Libye de l'inspection et saisi par écrit les États concernés pour leur demander des précisions sur la question. La Grèce a ultérieurement informé le Comité de l'inspection par le Groupe d'experts des articles saisis.

S'agissant des mesures imposées à deux navires, le *Nadine* et le *Lynn S.*, pour avoir illégalement exporté

du pétrole de Libye, le Comité les a prorogées pour une nouvelle période de 90 jours pour chacun des navires, à la demande de la Libye. Le Comité a aussi mis à jour la liste des sanctions sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts concernant ces navires. Il a également saisi par écrit les États concernés à ce sujet. Il y a peu, le Comité a reçu, par l'intermédiaire du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), un rapport d'inspection du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies pour le Yémen daté du 4 janvier 2018, concernant le *Lynn S*.

Concernant l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé une demande de prorogation de la demande de dérogation soumise au nom de M. Sayyid Mohammed Qadhaf Al Dam, qui a été autorisé à quitter la Libye pour se rendre en Égypte pour des raisons humanitaires. Toutefois, le Comité n'a pas approuvé une requête soumise au nom de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi tendant à ce qu'elle ne soit plus assujettie à cette mesure. Par conséquent, elle continue de faire l'objet à la fois de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Orrenius Skau de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance ainsi que des exposés présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, et par le Chargé d'affaires par intérim de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Le Pérou suit de près la situation qui règne en Libye sur les plans politique et de la sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des violences à Tripoli et à Benghazi, entre autres parties du territoire libyen, ainsi que de la présence de groupes terroristes. Il est aussi nécessaire de promouvoir le respect des droits de l'homme dans ce pays, surtout ceux des groupes vulnérables comme les réfugiés, les femmes et les enfants.

Vu cette situation, le Pérou appuie les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord politique libyen et le plan d'action des Nations Unies. Nous considérons que le dialogue et le compromis entre les différents acteurs libyens, appuyés par les efforts de médiation du Représentant spécial, sont la seule voie menant à une

transition nationale et à l'instauration d'une paix durable. À cet égard, nous soulignons les progrès enregistrés dans les pourparlers entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés, ainsi que les bons offices fournis par la MANUL tout au long du processus. La bonne foi et un esprit d'entente et de collaboration doivent prévaloir entre les parties.

En outre, nous voudrions saluer l'enthousiasme suscité chez les Libyens par les élections prévues cette année, comme en témoigne le fait qu'à la fin de janvier plus de 2 millions de personnes étaient déjà inscrites sur les listes électorales, dont plus d'un million de femmes, comme le Représentant spécial l'a souligné. Nous voudrions aussi souligner l'importance des réunions-débats ouvertes à tous les citoyens, organisées avec le concours de la MANUL et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous estimons que ces initiatives doivent permettre aux citoyens de participer et de prendre en main le processus politique ouvrant la voie à l'élection de nouvelles autorités nationales, à la convocation d'une conférence nationale et à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Nous attachons de l'importance à la participation de tout l'éventail d'acteurs politiques et de la société civile, ainsi qu'à l'accompagnement de la communauté internationale. Le Pérou encourage une plus grande participation des femmes et des jeunes à toutes les étapes du processus et, à cet égard, se félicite de l'inclusion des femmes dans le comité de rédaction conjoint ainsi que de la création d'un forum chargé d'examiner le projet de constitution depuis la perspective des femmes.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, notre délégation voudrait féliciter la présidence des Pays-Bas pour avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour de ce matin. D'autre part, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, d'avoir fourni au Conseil de sécurité un excellent rapport sur la situation en Libye et sur l'évolution du processus de mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Nous remercions également la Suède, présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, des informations importantes et substantielles dont elle a fait état à la présente séance. Notre délégation voudrait également remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'appui

des Nations Unies en Libye (S/2018/140), et dire que la Guinée équatoriale déplore profondément la situation actuelle que connaît le peuple libyen.

À cet égard, nous exprimons l'appui et la solidarité les plus sincères de la Guinée équatoriale à ce peuple, ainsi que son désir qu'il soit mis fin au calvaire que traverse son pays. La République de Guinée équatoriale condamne fermement tout conflit armé et toute violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et nous exigeons que la priorité soit accordée à la protection des civils les plus vulnérables, tout comme nous exigeons une protection pour tout le personnel qui fournit une aide humanitaire et sanitaire dans la zone.

La Guinée équatoriale a toujours préconisé le dialogue comme principal instrument pour le règlement des conflits, dans l'objectif de garantir la paix. Pour cela, elle reconnaît, félicite et appuie énergiquement le rôle de la MANUL dans son travail de médiatrice et de promotrice de la réconciliation à tous les niveaux, par le dialogue, car nous considérons que c'est là la voie menant à la transition politique que désire ardemment le peuple libyen, qui, depuis plus de sept années, est plongé dans un conflit qui a emporté beaucoup de vies, notamment celles de femmes et d'enfants. Nous soulignons également le rôle des divers acteurs régionaux et internationaux, comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, dans leurs efforts visant à trouver des solutions politiques qui mettent fin à la situation en Libye. Vu la lassitude du peuple libyen, nous appelons ici les parties impliquées dans le conflit à conclure un accord et à joindre leurs efforts pour que l'Accord politique libyen se concrétise et que l'on puisse mettre un terme à la transition politique prolongée, permettant ainsi la tenue d'élections législatives qui aboutissent au rétablissement de la paix et de la sécurité en Libye, un processus que nous souhaitons voir se dérouler de manière sûre, transparente, libre et démocratique, sans ingérence de tiers.

Pour terminer, nous exprimons notre vive préoccupation face à la situation d'anarchie et d'insécurité et à la détérioration de la situation humanitaire créées par les affrontements persistants entre les groupes armés, les enlèvements, les assassinats, les viols de femmes et d'enfants, les détentions arbitraires et les tortures qui ont suivi, selon les informations dont fait état le rapport du Secrétaire général, ainsi que face à la situation des réfugiés et des migrants, qui, selon le rapport (voir S/2017/466) du Groupe d'experts créé par

la résolution 1973 (2011), font encore l'objet de traitements dégradants, de mauvais traitements, de trafics de personnes et de toutes autres barbaries possibles et imaginables. Voilà pourquoi, face à ces faits incessants, nous exhortons tous les membres du Conseil et toute la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre fin à cette situation dont l'issue semble être très lointaine.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général Salamé et l'Ambassadeur Orrenius Skau de leurs exposés complets sur la situation en Libye et sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, respectivement. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle le règlement de la situation en Libye ne peut être que pacifique, et que les Libyens eux-mêmes doivent prendre en main le processus politique. L'Accord politique libyen reste le seul cadre fiable tout au long de la période de transition pour mettre un terme à la crise politique prolongée. Toutefois, nous devons passer de la phase de transition à une stabilité permanente en Libye, et nous pensons que les mesures suivantes doivent être prises.

Premièrement, un référendum doit être organisé pour approuver une nouvelle Constitution, étant donné que le 14 février, la Cour suprême s'est prononcée en faveur du projet de constitution, ce qui a levé tous les obstacles à la tenue d'un référendum.

Deuxièmement, des élections législatives et présidentielle libres et régulières, qui marqueraient la fin de la période de transition, doivent avoir lieu. Nous appuyons pleinement les observations faites par le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur la Libye (S/2018/140), selon lesquelles il est essentiel que les élections recueillent un large consensus pour que la population soit incitée à y participer et pour qu'elle en accepte les résultats. Il est également essentiel qu'un cadre juridique adéquat soit en place.

Troisièmement, il convient d'accorder la priorité au programme du développement. Nous saluons les efforts déployés par les organismes des Nations Unies intervenant dans le domaine du développement pour mettre un place un projet de cadre stratégique intégré des Nations Unies pour la Libye pour la période 2019-2020, avec la participation active des organismes humanitaires, de responsables libyens et des représentants de la société civile.

Quatrièmement, les questions relatives à l'impunité concernant les migrants, à la violation de leurs droits fondamentaux ainsi qu'à leur sort humanitaire et à leur situation désastreuse doivent être réglées de manière appropriée.

En outre, nous pensons que les initiatives internationales visant à promouvoir la réconciliation politique en Libye doivent être consolidées dans le cadre des efforts menés sous l'égide de l'ONU. Il importe que le Conseil de sécurité reste uni et continue d'appuyer le travail du Représentant spécial du Secrétaire général Salamé et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. À cet égard, le Kazakhstan salue les efforts actifs du Représentant spécial et l'encourage à poursuivre sa coopération avec un large éventail d'acteurs, de manière à renforcer leur attachement au processus politique et à élargir l'appui à ce processus.

Enfin, en ce qui concerne le régime de sanctions, il est vital que les ressources pétrolières de la Libye soient utilisées au profit des Libyens. La contrebande de carburant reste une activité prospère et une source considérable de revenus qui renforcent les groupes armés locaux et les réseaux de criminalité transnationale. À cet égard, le strict respect des embargos sur l'approvisionnement en armes de la Libye doit être renforcé.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de son rapport le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, et nous saisissons cette occasion pour lui réitérer notre plus ferme appui dans l'action qu'il continue de mener. De même, nous remercions l'Ambassadeur Orrenius Skau de son rapport sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Près de huit ans après le début du conflit en Libye, et des souffrances inconcevables subies par le peuple libyen, il est indispensable de mettre en œuvre intégralement l'Accord politique libyen, pour mettre définitivement fin à la période de transition. À cet égard, ma délégation souligne la volonté de dialogue et l'engagement dont les parties ont fait preuve au cours des réunions du Comité conjoint de rédaction s'agissant de parvenir à des accords communs qui rendent viable la mise en œuvre effective de l'Accord, ainsi que de respecter les points proposés par le plan d'action promu par le Représentant spécial. Cette disposition notable doit être constante et ses résultats doivent se refléter dans un processus participatif, dirigé par et pour le peuple libyen.

Pour cela, il est nécessaire d'encourager et de favoriser la tenue du référendum sur la nouvelle Constitution, qui établisse clairement les éléments et les conditions requises pour faire avancer les processus électoraux qui consolident et concluent cette période de transition, et qui, surtout, mettent en place les lignes directrices pour développer toute la structure normative qui rend viable la mise en place d'institutions fiables et capables sur lesquelles s'affirme l'État. À cette fin, nous considérons que les avancées obtenues par la Haute Commission électorale nationale en ce qui concerne les listes électorales constituent un pas fondamental, étant donné qu'à la date de diffusion du rapport (S/2018/140), 2,5 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des femmes, étaient inscrites sur les listes. À cet égard, nous estimons qu'il est indispensable de garantir la participation active des femmes, des jeunes et de tous les secteurs de la société à ce processus. Nous soulignons, pour nous en féliciter, les efforts que continuent de déployer les diverses organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, et des pays comme l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie, entre autres, afin de renforcer, de soutenir et de faire avancer le processus politique libyen et le plan d'action.

Malgré ces mesures positives, nous déplorons l'aggravation inquiétante de la violence et des affrontements entre les parties au cours de la période considérée, qui, selon le rapport, ont fait plus de 160 morts. La persistance des signalements d'enlèvements, d'actes de torture, de détentions arbitraires et d'exécutions sommaires est préoccupante, en particulier dans les villes de Derna et de Benghazi, qui auraient été le théâtre d'affrontements et où des bâtiments publics et de services civils auraient été la cible d'attaques militaires, en violation flagrante du droit international humanitaire. Dans ce contexte, nous appelons une fois de plus les parties et les acteurs locaux à déposer les armes et à s'abstenir de toute rhétorique qui revendiquerait la violence comme moyen de réaliser quelque objectif que ce soit, car en plus de mettre en péril la vie de centaines d'innocents, de tels comportements compromettent et sapent les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'Accord politique libyen. Il est également alarmant que le rapport du Secrétaire général fasse état de la présence sur le territoire libyen de combattants irréguliers et de groupes armés étrangers venant du Soudan et du Tchad. Leurs activités et leur participation aux affrontements armés dans le sud du pays ne font qu'exacerber le conflit intérieur au détriment des efforts déployés par le peuple libyen pour stabiliser le pays. D'autre part, la menace

posée par l'afflux des combattants terroristes étrangers de Daech vers la Libye après leur défaite en Iraq et en Syrie et leur expulsion de ces pays constitue un risque imminent qui met en péril non seulement la sécurité de la Libye, mais aussi de toute la région, étant donné qu'ils pourraient encore, malgré leur défaite, coordonner des attaques par le biais de cellules clandestines et se livrer au trafic d'armes en dépit de l'embargo en vigueur.

La situation des migrants et des réfugiés ne s'est pas améliorée, puisque, d'après le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations du 28 février, 34 personnes ont trouvé la mort rien que ce mois en tentant de traverser la Méditerranée, principalement depuis les ports de Zouara, Tripoli et Azawiya. Malheureusement, ces victimes viennent s'ajouter aux plus de 316 décès enregistrés depuis le début de l'année. Nous prenons note avec préoccupation des informations répétées faisant état de violations des droits des migrants, qui sont détenus indéfiniment dans des centres de détention dans des conditions déplorable et soumis à des traitements dégradants, à la torture, au travail forcé, au déni d'assistance médicale et à la violence sexuelle. Nous appelons les parties à prévenir les abus et les violations des droits de l'homme des migrants dans les centres qui sont sous leur contrôle. Nous leur rappelons qu'elles sont tenues d'honorer les obligations qui sont les leurs au titre du droit international humanitaire, en garantissant le respect des droits de ces personnes. Nous exhortons une fois de plus les autorités libyennes à lancer des enquêtes appropriées pour identifier les responsables de ces violations, afin que ces actes ne restent pas impunis.

Pour terminer, nous appelons toutes les parties à se joindre aux efforts en cours afin de poursuivre le dialogue en faveur d'une transition politique pacifique, ordonnée et sans exclusive, qui réponde aux intérêts du peuple libyen et lui permette de définir son avenir librement et de manière consensuelle dans le cadre de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, puisqu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Nous rappelons que l'application de l'Accord politique libyen entériné par la résolution 2259 (2015) est le seul moyen de régler ce conflit et réaffirmons l'importance de sa mise en œuvre, comme exprimé dans la déclaration du Président du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/26).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre délégation à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2018/140) sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre gratitude à S. E. M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, de son important exposé sur l'évolution récente de la situation en Libye et les efforts considérables qui y sont menés pour résoudre la crise politique dans le pays. Nous remercions également le représentant de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), de son exposé sur les derniers faits concernant les sanctions en Libye.

La communauté internationale a réaffirmé sa ferme volonté de régler la crise en Libye par le biais d'un règlement politique inclusif, en adoptant le plan d'action des Nations Unies à la réunion de haut niveau tenue à New York le 20 septembre 2017. Ce plan d'action est essentiellement fondé sur l'Accord politique libyen, signé le 17 décembre 2015, qui demeure le seul cadre pour mettre fin au conflit entre les parties libyennes, à l'écart de toute rhétorique menaçante et du recours à la force. Toutes les parties libyennes participant au dialogue politique se sont engagées en faveur de l'Accord, dont l'objectif est de conclure la phase de transition, de franchir toutes les autres étapes prévues dans le plan d'action des Nations Unies et de mettre en place un Gouvernement fort et résilient afin de mener le pays à la sécurité. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par M. Ghassan Salamé pour tendre la main à toutes les parties et soulignons le rôle vital que joue l'ONU pour faciliter le dialogue libyen. Nous saluons également les efforts régionaux, en particulier ceux de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine, qui sont coordonnés avec l'action de l'ONU en vue de résoudre la crise libyenne.

Nous mettons en garde contre toute intervention ou initiative unilatérale qui ne pourrait qu'entraver les efforts de l'ONU et ne permettrait pas de résoudre la crise libyenne. Nous prenons note de ce que le Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale a dit dans sa déclaration au peuple libyen, le 17 février, à l'occasion du septième anniversaire de

la révolution et dans laquelle il a mis en exergue les conséquences négatives que les interventions étrangères avaient eues sur la crise libyenne.

En ce qui concerne les événements positifs survenus récemment dans le processus politique en Libye, grâce à l'appui du Gouvernement d'entente nationale et à la MANUL, la Haute Commission électorale nationale a commencé à enregistrer les citoyens vivant dans le pays. Plus de la moitié des personnes aptes à participer aux élections ont été inscrites à ce jour, et la Haute Commission a également commencé à enregistrer les citoyens résidant à l'étranger. Le processus se poursuit. Nous espérons que la Chambre des députés adoptera prochainement la loi électorale afin que la Haute Commission puisse achever les travaux de procédure et fixer une date pour la tenue des élections, en coordination avec la Chambre, le Conseil de la présidence et le Haut Conseil d'État. Si une date est fixée, nous espérons que tous les partis politiques accepteront les résultats des élections, ce qui pourrait conduire à la reconstruction de l'État et à l'unification et à la revitalisation de ses institutions, et atténuer les souffrances du peuple libyen.

Il ne fait aucun doute que l'insécurité et la prolifération des armes sont parmi les principaux défis que la communauté internationale doit relever pour aider la Libye, surtout en cette période délicate. Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées dans la capitale, Tripoli, et ses environs grâce aux efforts du Gouvernement d'entente nationale, des atteintes à la sécurité visant à terroriser les civils continuent de se produire de temps à autre à cause de certains groupes armés hors la loi. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'unifier toutes les institutions militaires, ainsi que celles chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre. Ces institutions doivent respecter le principe de la hiérarchie et du commandement militaires, conformément au droit militaire, tout en se plaçant sous le contrôle des autorités civiles pour procéder à la dissolution des groupes armés et à la collecte des armes.

Améliorer les conditions de sécurité en Libye devient urgent et est impératif conclure pour que le processus politique aboutisse et que tous les problèmes puissent être pris à bras-le-corps, notamment la lutte contre le terrorisme et les migrations clandestines, ainsi que la protection des droits de l'homme. Si les armes et les groupes armés tyranniques continuent de proliférer, la sécurité et la stabilité dans le pays ainsi que la mise en place d'un État civil démocratique resteront impossibles et aucune solution politique ne donnera de résultats. À

cet égard, nous espérons que les efforts que déploie la République sœur d'Égypte pour unifier l'Armée nationale libyenne porteront leurs fruits. Six cycles de réunions ont eu lieu à ce jour entre les chefs militaires et les hauts-gradés dans l'ouest, l'est et le sud de la Libye.

En ce qui concerne la situation économique, les exportations de pétrole ont sensiblement augmenté, et nous avons presque atteint l'objectif de 1,5 million de barils par jour. Si ce n'était la situation en matière de sécurité, la National Oil Corporation aurait déjà atteint cet objectif, ce qui aurait permis d'accroître les recettes de l'État, lequel en retour aurait pu atténuer la crise économique et les difficultés endurées par la population civile. Mais, le schisme politique actuel et la présence d'institutions parallèles, ainsi que la détérioration des conditions de sécurité provoquée par les combats entre certaines parties cupides qui tentent de s'approprier les ressources pour satisfaire des objectifs personnels aux dépens des moyens de subsistance des citoyens, contribuent à l'aggravation persistante de la situation économique et à la souffrance des civils. Nous soulignons une fois de plus que les problèmes économiques ne peuvent être réglés que par des institutions souveraines et un Gouvernement d'entente nationale unifiés.

Comme les membres du Conseil le savent, les ressources pétrolières et financières de la Libye sont pillées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Sur le plan intérieur, le pétrole continue d'être vendu clandestinement par des bandes criminelles, qui ont mis en place ce commerce illicite afin de récolter des millions de dollars. Cela représente un gaspillage des richesses de mon pays et du peuple libyen. Nous saluons donc les efforts que déploient le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et son groupe d'experts, notamment pour que les résolutions pertinentes du Conseil soient appliquées.

En ce qui concerne la richesse financière, tous les acteurs libyens doivent avant tout régler leurs divergences et travailler de concert pour servir les intérêts du pays. Ils doivent s'entendre pour unifier ses institutions principales, notamment la Banque centrale libyenne, la National Oil Corporation et la Libyan Investment Authority, afin de protéger la richesse du peuple libyen et des générations futures. Ces institutions doivent s'acquitter de leurs responsabilités, à l'écart de toute polarisation politique. Les désaccords actuels au sujet de ces institutions pourraient provoquer une terrible catastrophe, dont la première victime serait le peuple libyen. Nous appelons toutes les parties à se mettre d'accord

et à faire passer en premier les intérêts de la Libye et des Libyens.

Pour conclure, nous avons pleinement confiance dans les travaux du Comité de sanctions concernant la Libye et de son groupe d'experts, ainsi que dans les efforts qu'ils déploient pour protéger la richesse de la Libye et de sa population. Nous faisons également confiance à l'ONU pour instaurer la sécurité et la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref. Je souhaite simplement informer le Conseil que nous allons diffuser un documentaire qui porte sur une question inscrite à notre programme de travail, à savoir la situation actuelle dans la Ghouta orientale. Toujours sur ce sujet, je vais conclure ma déclaration en lisant deux paragraphes parus dans la presse aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Un accord facilité par la Russie a été conclu en vue de l'évacuation d'un des groupes rebelles syriens contrôlant une ville située dans la Ghouta orientale pour lui permettre de gagner une zone du nord-ouest de la Syrie contrôlée par l'opposition. C'est le premier accord de cette nature dans le dernier bastion de la rébellion situé près de la capitale, a-t-on appris mercredi de deux sources de l'opposition, qui ont également indiqué que les combattants du groupe rebelle Ahrar el-Cham, qui contrôlent la ville assiégée de Harasta, ont accepté de déposer les armes en

échange de sauf-conduits qui leur permettront de gagner des zones sous contrôle rebelle et d'une offre d'amnistie en vertu d'un accord de réconciliation locale conclu avec les autorités pour ceux qui veulent rester. »

Ce n'est pas une déclaration russe, mais une dépêche de l'agence Reuters. Le deuxième bref paragraphe sur cette question est extrait du journal britannique *The Independent*, selon lequel

« un tir de roquette sur un marché situé dans une zone de Damas contrôlée par le Gouvernement a fait 35 morts et une vingtaine de blessés, selon les médias officiels syriens. Il s'agit d'une des attaques les plus meurtrières menées contre la capitale. »

(*l'orateur reprend en russe*)

Toutes ces informations concernent la manière dont la résolution 2401 (2018) est mise en œuvre – son respect ou son non-respect étant des sujets sur lesquels de nombreux membres du Conseil aiment s'épancher. Le film que j'ai mentionné est un documentaire. Il ne contient aucune exagération. Ce n'est pas un film mis en scène, et il donne un aperçu réaliste de ce qui s'est passé au cours des derniers jours dans cette enclave située à la périphérie de Damas. J'espère que les membres du Conseil trouveront le temps de le regarder.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présenter les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.